

CT-R

22 avril 2020



Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Ordre du jour

1. Situation pendant le confinement

- **Statistiques**
- **Activité et organisation du travail aujourd'hui**
- **Points RH : congés, paye, mobilité, entretien professionnel**

2. Préparation de la sortie du confinement

- **Retour d'expérience: Plans de continuité de l'activité à la DGAC mis à jour**

3. Situation financière et Budget de la DGAC

Impact de la crise COVID sur le budget DGAC et perspectives

4. Actualité européenne

Etat d'avancement sur le projet de réforme SES et sur le schéma de performance et de redevance

Ordre du jour

1. Situation pendant le confinement

- **Statistiques**
- **Activité et organisation du travail aujourd'hui**
- **Points RH : congés, paye, mobilité, entretien professionnel**

2. Préparation de la sortie du confinement

- **Retour d'expérience: Plans de continuité de l'activité à la DGAC mis à jour**

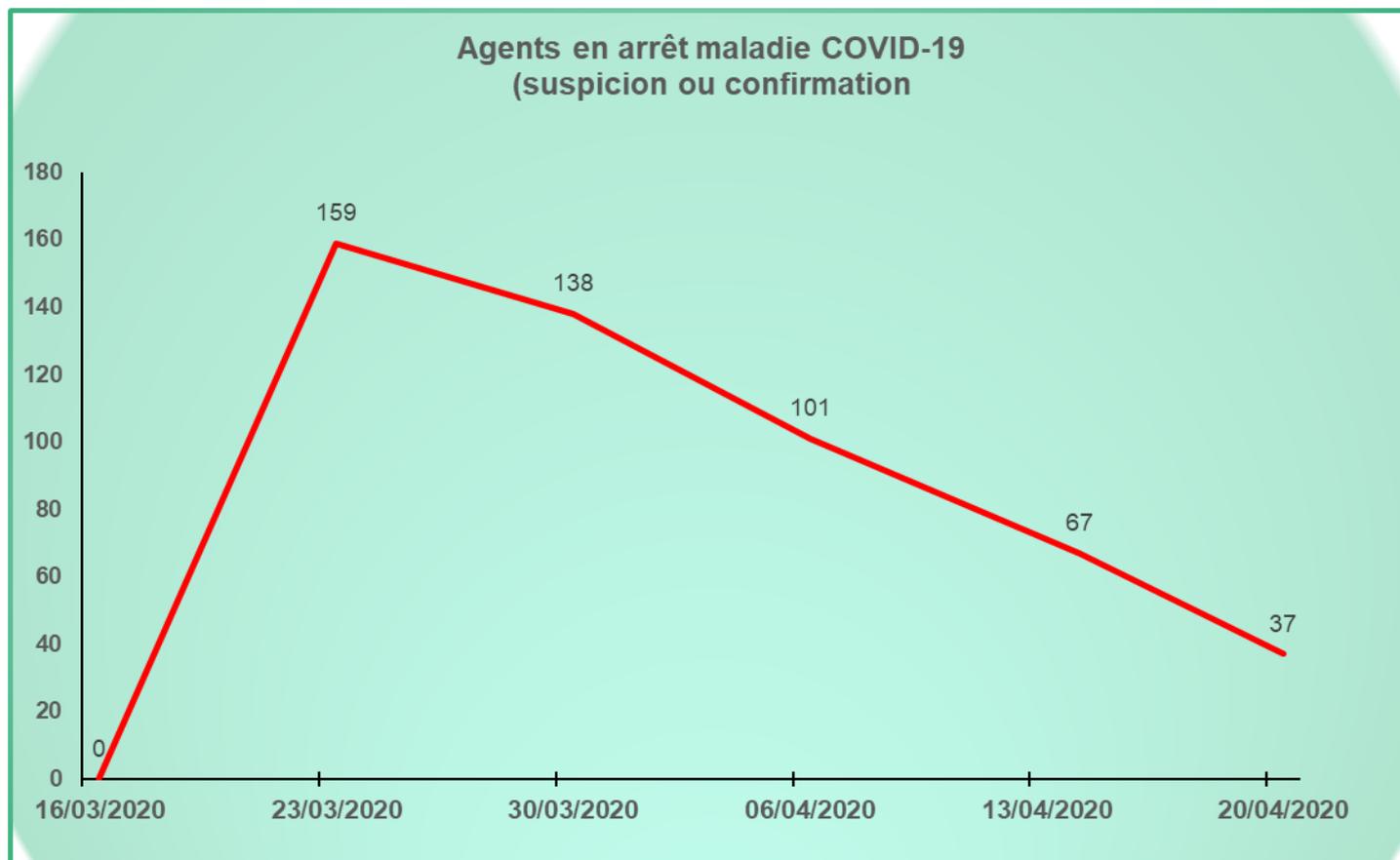
3. Situation financière et Budget de la DGAC

Impact de la crise COVID sur le budget DGAC et perspectives

4. Actualité européenne

Etat d'avancement sur le projet de réforme SES et sur le schéma de performance et de redevance

Evolution du nombre de cas de suspicion COVID-19



1 décès lié au COVID-19 survenu sur la période

Situation des agents au regard de la crise COVID-19

Date	Service	Agents placés en télétravail	Agents placés en ASA si télétravail impossible	Agents en arrêt maladie COVID-19 (suspicion ou confirmation)	Agents présents au travail
20/04/2020	ACBACEA	35	31	0	4
20/04/2020	AGLAE	1	2	0	0
20/04/2020	ARAMIS	5	4	0	0
20/04/2020	BEA	86	0	0	5
20/04/2020	DCB	3	1	1	0
20/04/2020	DG+MALGH+OCV	28	3	0	0
20/04/2020	DTA	160	18	0	1
20/04/2020	DSAC EC	225	14	2	0
20/04/2020	DSAC AG	47	28	0	4
20/04/2020	DSAC CE	64	1	0	2
20/04/2020	DSAC N	114	25	0	12
20/04/2020	DSAC NE	65	1	1	0
20/04/2020	DSAC O	72	10	0	5
20/04/2020	DSAC OI	31	5	0	13
20/04/2020	DSAC S	69	6	0	2
20/04/2020	DSAC SO	63	5	0	3
20/04/2020	DSAC SE	78	9	0	11



Situation des agents au regard de la crise COVID-19

Date	Service	Agents placés en télétravail	Agents placés en ASA si télétravail impossible	Agents en arrêt maladie COVID-19 (suspicion ou confirmation)	Agents présents au travail
20/04/2020	DSNA EC	122	16	0	1
20/04/2020	DSNA DO	93	2	1	3
20/04/2020	DSNA DTI	424	29	0	9
20/04/2020	CRNA E	66	76	2	56
20/04/2020	CRNA O	84	6	1	128
20/04/2020	CRNA SE	129	21	4	51
20/04/2020	CRNA SO	177	26	0	34
20/04/2020	SNA AG	36	96	3	49
20/04/2020	SNA CE	91	28	2	40
20/04/2020	SNA N	64	3	1	10
20/04/2020	SNA NE	143	9	1	31
20/04/2020	SNA O	71	10	0	38
20/04/2020	SNA OI	23	2	0	17
20/04/2020	SNA S	55	11	3	31
20/04/2020	SNA SE	77	21	0	56
20/04/2020	SNA SO	74	21	0	30
20/04/2020	SNA _s RP	277	339	12	131
20/04/2020	SNA SSE	133	9	0	28
20/04/2020	SG SNA GSO	47	5	0	7
20/04/2020	SIA	38	26	0	11
20/04/2020	CESNAC	38	25	0	19
20/04/2020	DSNA/SPM	4	16	0	11



Situation des agents au regard de la crise COVID-19

Date	Service	Agents placés en télétravail	Agents placés en ASA si télétravail impossible	Agents en arrêt maladie COVID-19 (suspicion ou confirmation)	Agents présents au travail
20/04/2020	SEAC PF	86	14	0	41
20/04/2020	SEAC WF	0	0	0	23
20/04/2020	DAC NC	1	17	0	134
20/04/2020	SG	213	50	1	3
20/04/2020	DSI (SSIM)	68	8	0	6
20/04/2020	SGTA	8	1	0	0
20/04/2020	SNIA	300	84	1	8
20/04/2020	STAC	166	3	0	2
20/04/2020	ENAC	614	267	1	17
	TOTAL	4 868	1 404	37	1 087

Remarque : Les données ci-dessus ne comprennent pas les absences d'autres types que celles indiquées ci-dessus, notamment les agents en congés (CA, ARTT,...), en repos, en réserve opérationnelle, en congé maladie pour une autre raison qu'une suspicion ou une confirmation de Covid-19, en congé longue durée, en congé longue maladie...



Ordre du jour

1. Situation pendant le confinement

- **Statistiques**
- **Activité et organisation du travail aujourd'hui**
- **Points RH : congés, paye, mobilité, entretien professionnel**

2. Préparation de la sortie du confinement

- **Retour d'expérience: Plans de continuité de l'activité à la DGAC mis à jour**

3. Situation financière et Budget de la DGAC

Impact de la crise COVID sur le budget DGAC et perspectives

4. Actualité européenne

Etat d'avancement sur le projet de réforme SES et sur le schéma de performance et de redevance

ACTIVITE ET ORGANISATION DE LA DTA AUJOURD'HUI

- Une activité soutenue liée aux missions de la DTA (soutien de l'ensemble des acteurs économiques du secteur aérien, rapatriement des nationaux, pont aérien pour l'approvisionnement en équipements médicaux et sanitaires, etc.)
- Près de 90% des agents de la DTA travaillent à distance
- Une organisation facilitée par un parc important d'ordinateurs portables lié aux métiers d'expertise et d'activités à l'international de la DTA
- Une organisation conçue et mise en place rapidement durant la période de crise, qui a permis d'assurer les missions essentielles ou de court terme de la direction et de préserver rapidement l'activité de la plupart des agents
- Une organisation qui, durant la crise, a su maintenir le lien entre l'encadrement supérieur, l'encadrement intermédiaire et les agents, par la pratique hebdomadaire ou quotidienne de réunions de coordination (CODIR de direction, de sous-direction et de missions, contacts réguliers au sein des bureaux, utilisation des visio-conférences sous licence TEAMS,...)

➤ Une organisation qui nécessite une attention de chaque entité pour aider à la réflexion transversale (entre services), au travail en mode projet ainsi qu'à la reprise des dossiers de plus long terme



Crise Covid-19 : plan d'action DSNA



Gestion d'urgence:

- Télétravail / outils collab. / CHSCT
- Plan de continuité d'activité DSNA
- Gestion risques court terme (task force, opérations critiques)

Gestion tactique: s'adapter, absorber, accompagner (revue du business plan)

- Plan de reprise d'activité
- TF revue stratégique investissements
- TF sociale?
- Partenariats européens et TF RP3?

Consultations clients et acteurs gouvernance

Triennal budgétaire actualisé. Scénario trafic stabilisé.

PTA 2021

Actualisation 2020 du plan stratégique

Préparer l'avenir (revue prospective et stratégique)

- Diagnostic (SWOT): niveau de résilience de la DSNA
- Poursuivre les transfo interne accélérées par la crise (digitalisation, agilité, télétravail, revue programmes, etc)
- Forces et faiblesses des autres acteurs, notamment dans le contexte européen: risques et opportunités pour la DSNA

Gestion de crise à la DSNA

- Mise en place d'un PCA spécifique aux opérations de contrôle aérien suivant trois principes : vigilance renforcée, anticipation en cohérence avec les mesures gouvernementales, équilibre entre capacité opérationnelle et principe de précaution pour la santé des agents ;
- Quatre niveaux de réponse pour ses sites et centres de contrôle qui répondent à une évolution progressive du schéma opérationnel ;
- Mise en œuvre de mesures individuelles et collectives : nettoyage renforcé des salles, ségrégation maximale des personnels et des équipes entre elles, suspension des formations continues, initiales et des stages ;
- Centres de contrôle restent opérationnels avec des équipes très réduites et une mise en réserve opérationnelle des personnels non-nécessaires.

Organisation du travail à la DSAC aujourd'hui

Pilotage

- Continuité des fonctions de direction

Activités de surveillance

- Toutes inspections/audits sur sites reportés, sauf problème identifié de sécurité
- Certaines inspections via des revues documentaires

Activités particulières COVID

- Gestion de crise
- Autorisations opérationnelles urgentes pour les opérateurs aériens
- Actions pour limiter l'impact économique de la crise : prolongation validités licences, agréments, et certificats avec priorité au monde professionnel ; dispositif réglementaire ad-hoc
- Adaptation des mesures sûreté
- Préparation du dé-confinement

Organisation du travail à la DSAC aujourd'hui

Autres activités

- Elaboration réglementaire pour mise en œuvre des textes européens récents
- Coordination EASA et OACI
- Préservation des relations avec les préfetures, autorités régionales
- Poursuite des activités du domaine environnement
- Maintien des fonctions essentielles de sûreté

Support

- Maintien des fonctions RH et FIN => SIRH, SIF, DIVA...
- Service médical

Activité et organisation du travail au SG aujourd'hui

- **Fonctions assurées en présentiel au SG (1/2)**
 - **Logistique :**
 - **supervision des fonctions gardiennage et multi-technique (assurées par des prestataires): travail présentiel en binôme et en relais (alternance travail présentiel, ASA et télétravail en fonction des situations)**
 - **courrier, actions ponctuelles : présence d'agents ajustée au besoin.**
 - **DSI :**
 - **accueil des agents à Farman pour mise à disposition de matériel / dépannage (deux fois par semaine)**
 - **accueil à Athis-Mons pour mise à disposition de matériel / dépannage (à la demande) et administration réseau non réalisable en télétravail**
 - **logistique (entretien bâtiment et supervision gardiennage)**

Activité et organisation du travail au SG aujourd'hui

- **Fonctions assurées en présentiel au SG (2/2)**
 - **SNIA :**
 - **présence tournante au siège d'un agent de la cellule informatique**
 - **mise en place du « service minimal d'urgence » pour les interventions sur site ayant un impact sur la continuité opérationnelle (la plupart du temps gérées à distance avec intervention d'un prestataire)**
 - **Autorisations très ponctuelles délivrées aux agents pour venir chercher du matériel ou des dossiers**
- **L'ensemble des autres missions essentielles (au titre du PCA) du SG sont assurées en télétravail.**
 - **En raison de la durée du confinement, le SG travaille à permettre à davantage d'agents, actuellement en ASA, de travailler à domicile, notamment pour permettre une reprise plus efficace et sereine.**

Activité et organisation du travail à l'ENAC aujourd'hui

- **Fonctions assurées en présentiel à l'ENAC mobilisant environ 20 agents/900 par jour**
 - Service médical opérationnel 7/7j au profit des élèves confinés (~300)
 - Support informatique
 - Logistique et maintenance des installations, Gardiennage des sites
 - Autorisations ponctuelles
- **Fonctions assurées en distanciel à l'ENAC**
- **Enseignement à distance pour l'ensemble des formations initiales (proportions variables)**
- **Arrêt formation pratique, activité vol, formation continue**

Ordre du jour

1. Situation pendant le confinement

- **Statistiques**
- **Activité et organisation du travail aujourd'hui**
- **Points RH : congés, paye, mobilité, entretien professionnel**

2. Préparation de la sortie du confinement

- **Retour d'expérience: Plans de continuité de l'activité à la DGAC mis à jour**

3. Situation financière et Budget de la DGAC

Impact de la crise COVID sur le budget DGAC et perspectives

4. Actualité européenne

Etat d'avancement sur le projet de réforme SES et sur le schéma de performance et de redevance

➤ Gestion des congés

La situation administrative des agents durant l'état d'urgence sanitaire(rappel)

En dehors des agents participant aux plans de continuité de l'activité en **présentiel**, 2 cas sont à distinguer :

- Lorsque le télétravail est possible, l'agent poursuit son activité en **télétravail**
- Lorsqu'il n'est pas possible d'organiser un télétravail, l'agent est placé en autorisation spéciale d'absence (ASA) : **NOUVEAUTE** inclut les agents contractuels

Congés et RTT des agents placés en ASA

Impact sur les jours RTT (non fixes):

Le temps passé en ASA ne génère pas de jours ARTT qui doivent être proratisés.

Congés et RTT des agents placés en ASA

Impact sur les jours RTT fixes:

Pendant la période d'urgence sanitaire, il n'y a pas d'ARTT dites fixes pour les agents en ASA, ces jours ARTT ne peuvent donc pas être reportés.

Déplacement des jours RTT fixes (cycle 4) pour les agents en télétravail ou en présentiel programmés durant la période de confinement

Le chef de service dispose d'un pouvoir réglementaire pour organiser son service (*Conseil d'État, 7 février 1936, Jamart*), et le jour ARTT "fixe" (0,5 ou 1) peut être décalé en accord du chef de service, soit à la demande de l'agent soit à la demande du service. Cette possibilité qui peut s'appliquer aux situations de télétravail reste soumise à **l'accord préalable du chef de service.**

Position de la DGAC : Le report de jours RTT fixes n'est pas accepté, sauf pour nécessité de service dans le cas d'agents particulièrement critiques dans la gestion de la situation actuelle

Jours de congés annuels et ARTT imposés pour les agents en ASA

Ce que dit l'ordonnance n° 2020-430 du 15/04/2020 :

10 jours de jours ARTT ou de congés annuels **sont imposés** :

- 1) 5 jours ARTT** pour la période **entre le 16 mars 2020 et le 16 avril 2020**
- 2) 5 autres jours ARTT ou jours de congés annuels** pour la période **entre le 17 avril 2020 et le terme de l'état d'urgence sanitaire (1)**

Si l'agent ne dispose pas de 5 jours ARTT, il prend au titre du 1) un ou **plusieurs jours de congés annuels** entre le 17 avril 2020 et le terme de l'état d'urgence sanitaire, **dans la limite totale de 6 jours de congés annuels imposés** pris au titre du 1) et du 2).

Le nombre de jours de congés imposés est **proratisé** pour les agents exerçant leurs fonctions à **temps partiel**.

(1) ou la date de reprise par l'agent de son service dans des conditions normales, si antérieure

Jours de congés annuels et ARTT imposés pour les agents en ASA

Ce que dit l'ordonnance :

le nombre de jours ARTT ou de jours de congés annuels pris volontairement par l'agent entre le 16 mars et le terme de l'état d'urgence sanitaire (1) **est déduit du nombre de jours imposés** (*jours ARTT ou de congés annuels*) à prendre en application des 1) et 2).

(1) ou la date de reprise par l'agent de son service dans des conditions normales, si antérieure

Posture DGAC au 27 mars 2020 actualisée au 20 avril 2020

Le report de congés annuels et ARTT non fixes déjà posés n'est pas accepté, sauf pour nécessité de service dans le cas d'agents particulièrement critiques dans la gestion de la situation actuelle. *Ces jours sont déduits des jours imposés.*

Jours de congés annuels et ARTT imposés pour les agents en ASA

Ce que dit l'ordonnance :

Le chef de service précise les dates des jours de réduction du temps de travail ou de congés annuels **à prendre après le 17 avril en respectant un délai de prévenance d'au moins un jour franc.**

Posture DGAC au 20 avril 2020

L'agent fait une proposition qui doit être validée par son chef de service. En l'absence de proposition de l'agent, c'est le chef de service qui précise les dates dans les conditions indiquées ci-dessus.

Jours de congés annuels et ARTT imposés pour les agents opérationnels placés en réserve opérationnelle ou en astreinte en lieu et place d'une vacation effective

Lorsque les ICNA contrôleurs, les TSEEAC contrôleurs ou travaillant en cycle de travail, sont placés en astreinte ou en réserve opérationnelle en lieu et place d'une vacation de travail (BTIV, BNI, BNIA, etc.), **ils entrent dans la catégorie des agents placés en ASA.**

Le nombre de jours imposés est calculé au prorata du nombre de jours en réserve opérationnelle divisés par le nombre de jours de travail prévus normalement dans un cycle. Puisqu'ils ne bénéficient pas d'ARTT, le nombre de jours à prendre est plafonné à 6 jours de congés annuels au titre de l'année 2020.

Jours de congés annuels et ARTT imposés pour les agents en télétravail

Ce que dit l'ordonnance :

Afin de tenir compte des nécessités de service, **le chef de service peut imposer** aux agents en télétravail **entre le 17 avril 2020 et le terme de l'état d'urgence sanitaire (1) de prendre 5 jours ARTT (non fixes) ou, à défaut, de congés annuels au cours de cette période.**

(1) ou la date de reprise de l'agent dans des conditions normales, si antérieure

Posture DGAC au 20 avril 2020

Le télétravailleur a l'obligation de poser (ou d'avoir posé) N jours de congés ou ARTT non fixes entre le 16 mars et la fin de l'urgence sanitaire, ou la date de reprise de l'agent dans des conditions normales si antérieure, sauf situation exceptionnelle de nécessité de service pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire résultant de la gestion de crise, de la continuité des activités essentielles ou de la préparation de la remise en route complète des activités de son service. Dans ce cas, il pose moins de N jours, voire aucun jour en fonction des besoins du service.

Jours de congés annuels et ARTT imposés pour les agents en télétravail

Détail par cycle

Cycle 1 N = 5 jours

Cycle 2 N = 4,5 jours

Cycle 3 N = 5 jours

Cycle 4 N = 4,5 jours

Cycle 5 N = 5 jours

Cycle spécifique = 5 jours

Jours de congés annuels et ARTT imposés pour les agents en télétravail

Ce que dit l'ordonnance : Le nombre de jours ARTT ou de jours de congés annuels pris volontairement par l'agent entre le 17 avril et le terme de l'état d'urgence sanitaire(1) est déduit du nombre de jours susceptibles d'être imposés par le chef de service.

(1) ou la date de reprise par l'agent dans des conditions normales, si antérieure

Posture DGAC au 20 avril 2020

Les jours de congés au titre de l'année 2020 ou ARTT non fixes, pris entre le 16 mars et le 16 avril inclus, ou spontanément posés pour la période du 17 avril à la fin de l'état d'urgence sanitaire(1), sont assimilés à des jours de congés imposés.

Posture DGAC au 27 mars 2020 actualisée au 20 avril 2020

Le report de congés et ARTT non fixes déjà posés n'est pas accepté, sauf pour nécessité de service dans le cas d'agents particulièrement critiques dans la gestion de la situation actuelle. *Ces jours sont déduits des jours imposés.*

Jours de congés annuels et ARTT imposés pour les agents en télétravail

Ce que dit l'ordonnance :

Le chef de service précise les dates des jours de réduction du temps de travail ou de congés annuels pris au cours de cette période en respectant un délai de prévenance d'au moins un jour franc.

Posture DGAC au 20 avril 2020

L'agent fait une proposition qui doit être validée par son chef de service. En l'absence de proposition de l'agent, c'est le chef de service qui précise les dates dans les conditions indiquées ci-dessus.

Jours de congés annuels et ARTT imposés : dispositions communes aux ASA et télétravailleurs

Ce que dit l'ordonnance :

Les jours ARTT imposés peuvent l'être parmi ceux épargnés sur le CET.

Posture DGAC au 20 avril 2020

En cas d'insuffisance de jours ARTT disponibles, l'agent prend les jours ARTT sur son CET.

Jours de congés annuels et ARTT imposés : dispositions communes aux ASA et télétravailleurs

Ce que dit l'ordonnance :

En cas d'alternance entre les situations d'**ASA** et de **télétravail**, les nombres de **jours imposés sont proratisés** en fonction du nombre de jours accomplis dans chaque situation.

Le chef de service peut réduire le nombre de jours de congés annuels ou de jours ARTT **imposés** ou susceptibles de l'être pour tenir compte des jours pendant lesquels l'agent est placé en **congé/arrêt de maladie**.

Posture DGAC au 20 avril 2020

Les nombres de jours imposés sont calculés au prorata de chaque situation.

➤ Mobilité



Mobilité (1/2)

Une campagne de mobilité au fil de l'eau dans le cadre des dispositions des lignes directrices de gestion mobilité (examinées lors du CT du 9 mars 2020) a été lancée.

15 postes sont en ligne et consultables sur le portail Bravo Victor, accessible depuis l'externe, ainsi que sur la place de l'emploi public. La date limite pour candidater était fixée au 21 avril 2020.

Compte tenu du contexte du Covid-19, une procédure spécifique été adoptée : les candidatures ne se font pas sur le SIRH mais uniquement par mail en transmettant la fiche de candidature dédiée (également disponible sur BV) ou l'imprimé PM 104 pour les IPEF.

Prochaine campagne de mobilité au fil de l'eau : une deuxième publication de postes interviendra en semaine 18 selon les mêmes modalités que celles décrites précédemment.

Mobilité (2/2)

Campagne de mobilité de printemps 2020

- * Principe du maintien d'une campagne de mobilité de printemps 2020, sauf pour les postes sous BO
- * Publication des postes début juin 2020 (si possibilité de saisir les AVE sur le SIRH 2^{ème} quinzaine de mai),
- * les délais pour candidater seront raccourcis ainsi que l'avis des services sur les candidatures afin de clôturer la campagne pour mi-juillet 2020.

Point d'information sur les dates d'affectation (suites mobilité d'automne 2019) : Les dates d'affectation qui devaient intervenir pendant la période de confinement ont été reportées au 1^{er} juin 2020 sauf situations particulières (notamment mutations outre-mer) et en accord avec les 3 parties

Emplois de direction

1- Possibilité de prolongation exceptionnelle des durées d'occupation des emplois de direction : *décret n° 2020-415 du 09 avril 2020*

- Si le détachement devait prendre fin entre l'entrée en vigueur du décret susvisé et le 30 juin 2020,
- Durée maximale de prolongation de 3 mois.

Pas de situation à la DGAC

2 - Possibilité d'utiliser les outils numériques pour le recrutement à un emploi de direction : *Article 5 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 – décret d'application en cours*

- Les auditions des candidats pourront être organisées sous forme de visio-conférence
- Utilisation d'un service de web-conférence permettant de vérifier l'identité du candidat
- Les délibérations pourront être dématérialisées

➤ Campagne d'évaluation

Campagne d'évaluation

1- La campagne d'évaluation va être lancée en semaine 18

2- Principes retenus :

- Les entretiens peuvent être réalisés sous forme de visio-conférence si l'entretien en face à face n'est pas possible et que l'agent et le N+1 en sont d'accord,
- Les services ayant déjà expérimenté l'outil ESTEVE (SG et ACBACEA) ainsi que les services ayant été formés (CRNA/E, SNA/NE et DSAC/NE) sont encouragés à utiliser ESTEVE,
- Pour les autres services, deux possibilités : fonctionnement via ESTEVE avec la possibilité de mettre en place un accompagnement (réunion de sensibilisation d'une heure des managers) ou fonctionnement comme les années précédentes avec les CREP sous format Word

➤ Paye



PAYE

PAYE d'AVRIL

Reconduction par la DGFIP de la paye de mars

PAYE DE MAI

- Reprise progressive ne comportant que les mesures prioritaires (régularisations des acomptes d'avril, prises en charges ou départs déjà connus et changements de situations personnelles (CLM, CLD, fin de position administrative hors activité....). Ces mesures sont en cours de recensement par GIRH et SDRH.
- La paye de mai reste en double saisie sur les environnements SUITE 7 et SUITE 9 du SIRH.

PAYE DE JUIN

- Reprise quasi normale de l'activité
- La paye de juin est effectuée exclusivement sur l'environnement SUITE 9 du SIRH.

Ordre du jour

1. Situation pendant le confinement

- **Statistiques**
- **Activité et organisation du travail aujourd'hui**
- **Points RH : congés, paye, mobilité, entretien professionnel**

2. Préparation de la sortie du confinement

- **Retour d'expérience: Plans de continuité de l'activité à la DGAC mis à jour**

3. Situation financière et Budget de la DGAC

Impact de la crise COVID sur le budget DGAC et perspectives

4. Actualité européenne

Etat d'avancement sur le projet de réforme SES et sur le schéma de performance et de redevance

Préparation de la sortie du confinement

- **Principales thématiques :**
 - **Organisation du travail (qui revient ? quand ?) et mesures sanitaires**
 - **Dispositions pour les infrastructures (nettoyage, climatisation, ascenseurs, restauration, véhicules de service...)**
 - **Accueil du public, réunions, déplacements, formations...**
 - **Sécurité informatique**
 - **Situation particulière des agents malades et des cas contacts**

- **Encore des inconnues à cette heure :**
 - **Consignes gouvernementales, notamment sanitaires**
 - **Possibilités de transport public**
 - **Contraintes de garde d'enfants**

Préparation de la sortie du confinement

- **Coordination SG en s'appuyant sur la task-force inter-directions COVID quotidienne sur les aspects transversaux**
- **Calendrier**
 - **Semaine 16 (14-17/04) : identification des sujets**
 - **Semaine 17 (20-24/04) : élaboration des premières réponses**
 - **Semaines suivantes : mise en œuvre par les chefs de service et évolution des orientations en fonction des informations et des nouvelles informations du Gouvernement (Santé, Education nationale, Transports...)**
 - **Semaine 19 (04-07/05) : communication auprès des agents**
- **Réflexions propres à chaque direction, organisées en conséquence**

Préparation de la sortie du confinement : masques

SITE	STOCK MASQUES CHIRURGICAUX	COMMANDE TISSUS CAT 1	DATE PREVUE DE LIVRAISON
FARMAN	18 000	20 500	SEMAINE 17 à SEMAINE 20
ATHIS	4 600	29 000	SEMAINE 18
ROISSY	3 850	7 000	SEMAINE 18
BREST	7000	6 000	SEMAINE 17
AIX EN PROVENCE	5200	7 500	SEMAINE 17
BORDEAUX	11400	15 500	SEMAINE 19
REIMS	3500	6 000	SEMAINE 19
STRASBOURG	4500	3 500	SEMAINE 18
LYON	5500	5 100	SEMAINE 19
NICE	1500	4 300	SEMAINE 19
MARSEILLE	2000	6 700	SEMAINE 18
TOULOUSE	6000	33 500	SEMAINE 19 à 21
NANTES	1550	4 300	SEMAINE 19
LILLE	1000	4 000	SEMAINE 19
AG	3000	4 000	SEMAINE 18
OI	1000	2 000	SEMAINE 18
SPM	50	500	SEMAINE 18



Préparation de la sortie du confinement au SG

- **Réflexions en coordination étroite avec la TF Covid DGAC, en particulier pour les agents à Farman**
- **Priorité donnée dans un premier temps au retour au travail pour les agents actuellement en ASA et les agents dont le travail s'accomode mal du télétravail**
- **Attention particulière portée sur l'encadrement de proximité**

PREPARATION DE LA SORTIE DU CONFINEMENT DE LA DTA

- Un dé-confinement progressif à compter du 11 mai prochain en fonction des:
 - instructions gouvernementales connues à cette date,
 - capacités du siège de Farman à organiser la distanciation sociale,
 - capacités effectives d'emport en toute sécurité des transports publics parisiens et de la situation des agents au regard de ces moyens de transport.

- Sous réserve des contraintes précitées, un effectif en présentiel de 50 à 100 agents
 - selon une organisation souple permettant de maintenir une part de temps de travail à distance pour chaque agent,
 - garantissant la continuité d'un management en présentiel adapté aux effectifs présents,
 - assurant aux agents encore en ASA au 11 mai prochain les conditions d'une reprise d'activité rapide et sécurisée, le cas échéant par l'utilisation d'horaires décalés.

- Les modalités de cette organisation seront définies en lien étroit avec l'encadrement intermédiaire

- Des modifications à l'organisation seront apportées pour le plus long terme au fur et à mesure de la normalisation de la situation.

Les lignes du Plan de Reprise d'Activité DSNA

- ✓ Adapter les barrières sanitaires au **nouveau contexte** (plus d'agents) et **nouvelles doctrines** (masques)
- ✓ Envisager une progressivité du présentiel via un **télétravail régulé**
- ✓ Piloter **avec le NM** la reprise du trafic et amplifier le **CDM local**
- ✓ Optimiser la **gestion RH** en adéquation avec les besoins opérationnels
- ✓ Planifier les actions de formation liées aux **prorogations de MU** des ICNA et TSEEAC et au **renouvellement des AE** des IESSA
- ✓ Lisser les opérations de **maintenance programmée** et intégrer les premières priorisations en matière de **modernisation technique**

DSNA - Stratégie court-terme et Prospective moyen-terme

- Relancer la formation des personnels techniques de la navigation aérienne dans une démarche intégrée DSNA/ ENAC, adapter la stratégie et le calendrier de formation, aligner les actions pour le retour rapide en fonctionnement des simulateurs ;
- Priorité à l'aviation verte : allègement des contraintes de réseau, routes directes, Free Route, descentes continues ;
- Des économies : préserver au maximum les investissements de modernisation technique apportant de la performance et faire des économies sur les coûts RH et les coûts de fonctionnement.
- Analyse prospective (menaces et opportunités) de scénarios à moyen-terme

Sortie confinement DSAC

Mise en place d'une Task Force dé-confinement DSAC

- Alimentation de la TF COVID DGAC
- Prise en compte des éléments issus des CHSCT locaux et nationaux

Particularité des métiers de la surveillance

- Nécessité d'une redéfinition des plans de surveillance
- Suivi des dispositifs dérogatoires
- Lancement de revues documentaires et inspections à distance
- Précautions à mettre en place pour la sécurité des inspecteurs dans leurs missions

Préparation de la sortie du confinement ENAC

- **Elaboration du plan de maîtrise sanitaire visant à identifier les mesures nécessaires à la reprise des différentes activités en présentiel (activité par activité)**
- **Préparation d'un plan de reprise des activités communicable début mai**
 - **Pour les enseignements, pas de reprise en présentiel pour les cycles ingénieurs, masters et mastères spécialisés pour l'année scolaire en cours.**
 - **Pour les autres formations : MCTA, ISESA, GSEA, EPL, cadets et formations continues, examen au cas par cas en fonction des mesures du PMS, des orientations nationales et de la faisabilité technique et RH.**
- **Prise en compte de l'organisation et du calendrier modifiés des concours**
 - **Grandes écoles : épreuves entre 20 juin et 7 août. Date au plus tard des jurys : 8 août**
- **Création d'une TaskForce ENAC/DSNA**

Plan de continuité d'activité de la DGAC : RETEX à prévoir

- Le PCA : un document qui se rédige hors situation de crise, pour préparer la crise suivante
- On se fonde sur l'expérience passée pour prévoir le futur : il n'est pas possible d'anticiper parfaitement l'inconnu
- Le PCA DGAC sera mis à jour après la crise en cours, sur le fondement d'un retour d'expérience
- Les représentants du personnel y seront associés

Ce qui a été anticipé dans le PCA

- Préparation à la survenue d'une crise sanitaire (idem PCA cadre ministériel)
- Identification des activités essentielles à maintenir dans un contexte de crise, et des ressources + moyens nécessaires
- Mesures à mettre en œuvre à différents stades de la crise:
 - Aménagements restauration, hygiène des locaux et des équipements partagés
 - Organisation services médicaux
 - Protection des agents et maintien des activités essentielles : aménagement de l'organisation du travail, travail à distance si possible, gestion absentéisme, suivi situation dans les services
 - Communication interne
 - CHSCT locaux

Ce qui n'a pu être anticipé

- **Crise sanitaire de référence = pandémie grippale (plan SGDSN de 2011). Or :**
 - Le coronavirus est un virus nouveau aux caractéristiques mal connues.
 - L'analogie avec la grippe a ses limites.
- **La crise actuelle a des répercussions sur l'économie qui n'avaient pas été anticipées (chute drastique du trafic aérien).**
- **Durant le confinement, travail à distance généralisé à une échelle inédite => pression sur les ressources informatiques (équipements, débit disponible).**

Ordre du jour

1. Situation pendant le confinement

- Statistiques
- Activité et organisation du travail aujourd'hui
- Points RH : congés, paye, mobilité, entretien professionnel

2. Préparation de la sortie du confinement

- Retour d'expérience: Plans de continuité de l'activité à la DGAC mis à jour

3. Situation financière et Budget de la DGAC

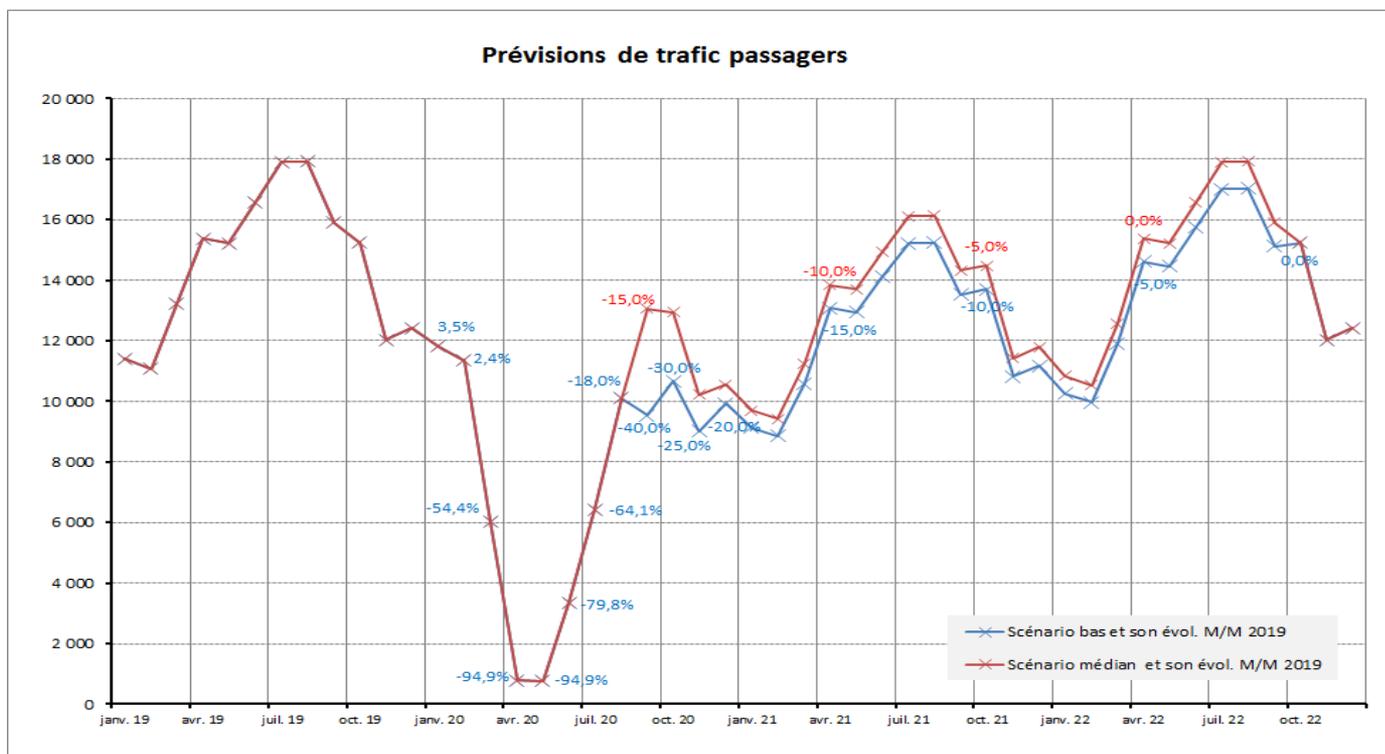
Impact de la crise COVID sur le budget DGAC et perspectives

4. Actualité européenne

Etat d'avancement sur le projet de réforme SES et sur le schéma de performance et de redevance

I. La crise sanitaire touche lourdement le secteur du transport aérien

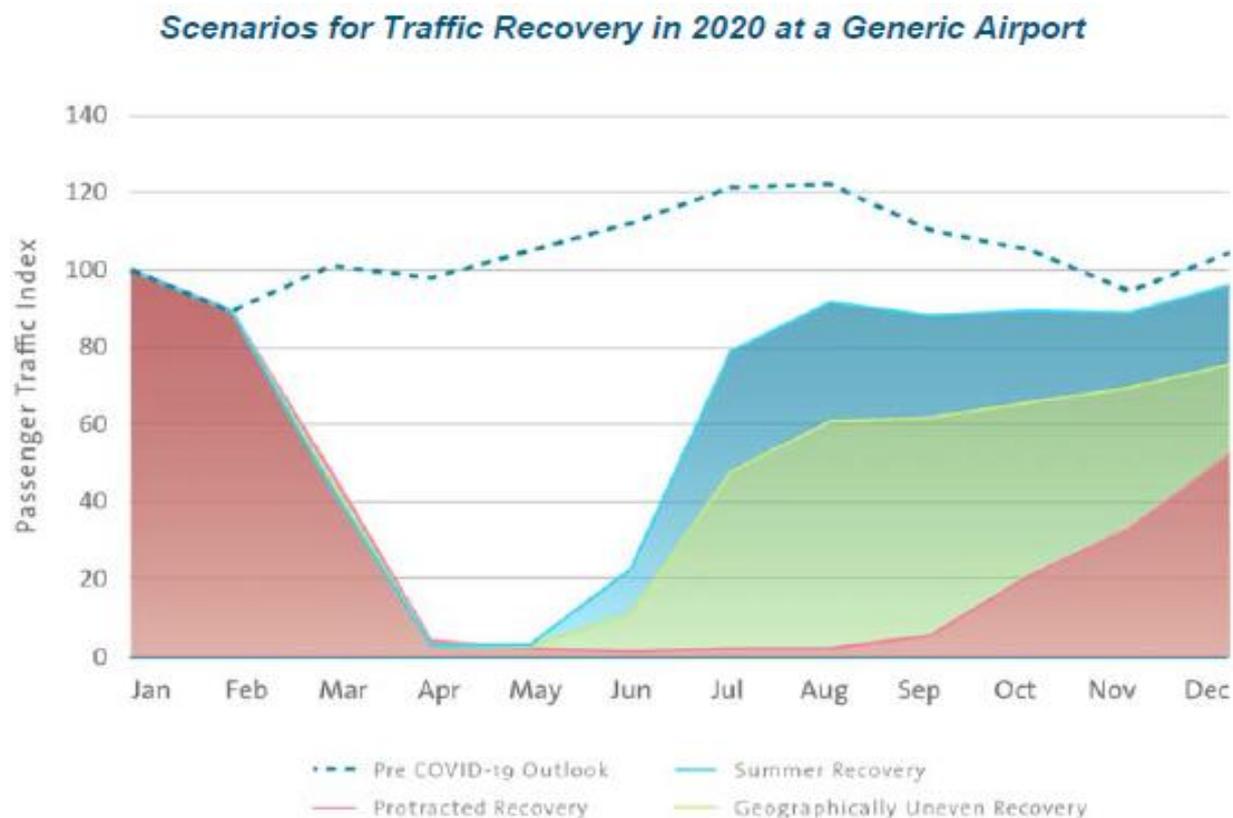
La crise actuelle conduit à une baisse importante du trafic aérien : sur la base des nouvelles prévisions IATA du 24 mars et Eurocontrol du 30 mars, la baisse du trafic de passagers en France est estimée entre **45 et 50 %**.



- Impact fort sur les recettes du BACEA qui sont fonction des vols (redevances de navigation aérienne) et des passagers (TAC)

I. La crise sanitaire touche lourdement le secteur du transport aérien

D'autres observateurs du marché, comme le cabinet InterVISTAS, évoquent des **scénarios plus pessimistes encore**, comme illustré ci-dessous construit sur l'hypothèse, difficile à écarter aujourd'hui, selon laquelle les **restrictions seraient levées très graduellement**, à mesure que les différentes régions du monde sortent de la crise sanitaire.



II. Mise en œuvre de dispositifs d'aide aux compagnies aériennes

- Les compagnies sont fortement touchées par la crise : leurs besoins en trésorerie sont massifs et s'étalent sur presque un an.
- Afin d'apporter un **soutien aux compagnies aériennes**, le Gouvernement a décidé le **report du paiement des taxes et redevances** aéronautiques suivantes (moratoire) :
 - Taxe de l'aviation civile et taxe de solidarité sur les billets d'avion : report des paiements exigibles du 1^{er} mars au 31 décembre 2020, pour les compagnies sous pavillon FR, étalés sur 24 mois du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 ;
 - Redevance pour services terminaux de la circulation aérienne (RSTCA M-OM) et redevance océanique : report des paiements exigibles du 1^{er} mars au 31 décembre 2020, pour toutes les compagnies, étalés sur 24 mois du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.
- Par ailleurs, les Etats membres **d'Eurocontrol** ont décidé **le report du paiement de la redevance de route** des mois d'avril à juillet 2020 (sur les mois de novembre 2020, février 2021, mai 2021 et août 2021).



III. L'impact de la mise en œuvre des moratoires et de la baisse du trafic sur les recettes du budget annexe

<i>en M€</i>	Prévisions de recettes LFI 2020	Prévision actualisée PLFR2	<i>Ecart</i>
Redevance de route	1 293,00	430,93	-862,07
RSTCA M	214,00	46,25	-167,75
RSTCA OM - ROC	44,00	11,00	-33,00
RSC	30,35	13,66	-16,69
TAC	466,00	151,72	-314,28
TOTAL taxes et redevances	2 047,35	653,55	-1 393,80
Autres recettes	18,19	11,99	-6,20
TOTAL GENERAL	2 065,54	665,54	-1 400,00

IV. Perspectives

Les efforts faits ces dernières années permettent au BACEA d'aborder la crise dans une situation améliorée

- L'encours de dette du BACEA s'établissait à 667 M€ au 31/12/2019 au terme d'un effort conséquent de désendettement ;
- Le solde de trésorerie nette du BACEA s'élevait à 466 M€ au 31/12/2019.

IV. Perspectives

Une baisse des dépenses : à ce stade, une cible de -80 M€ par rapport à la prévision de février 2020 avec notamment

- suspension du protocole social ;
- retard des projets de modernisation des systèmes (contexte de confinement).

<i>CP en M€</i>	LFI 2020	Prév RT (26/02)	Prév ajustée (10/04)	Ecart
Total dépenses BACEA	2 141	2 211	2 131	80

IV. Perspectives

Une capacité d'emprunt du BACEA portée à 1 250 M€ en 2020

- 50 M€ prévus en LFI 2020 ;
- 500 M€ complémentaires ouverts en LFR1 du 23/03/20 ;
- 700 M€ complémentaires prévus en PLFR2

En interministériel, il est convenu que les prévisions seront réajustées et, en fonction de la situation, la DGAC demandera un troisième complément d'emprunt en fin d'année.

Ordre du jour

1. Situation pendant le confinement

- **Statistiques**
- **Activité et organisation du travail aujourd'hui**
- **Points RH : congés, paye, mobilité, entretien professionnel**

2. Préparation de la sortie du confinement

- **Retour d'expérience: Plans de continuité de l'activité à la DGAC mis à jour**

3. Situation financière et Budget de la DGAC

Impact de la crise COVID sur le budget DGAC et perspectives

4. Actualité européenne

Etat d'avancement sur le projet de réforme SES et sur le schéma de performance et de redevance

Actualité européenne

Eurocontrol – moratoire sur les redevances de route

- Décision approuvée : report de la date limite de paiement de 4 mensualités (avril à juillet – pour trafic février à mai 2020) : de 4 mois jusqu'à 13 mois
- Envisagé : emprunt Eurocontrol pour les ANSP souhaitant une facilité de trésorerie (compensant les reports d'encaissement)

Actualité européenne

Système de performance et de redevances 1/2

- **Comité Ciel unique du 24 mars** : *projets de décisions de la Commission* , en vue d'une publication en juin 2020, demandant la révision des plans de performance de 26 Etats sur 30 (dont le plan du FABEC) pour début octobre
- Critiques des Etats sur :
 - le manque de réalisme du calendrier compte tenu des incertitudes,
 - l'interprétation des critères d'évaluation faite par la Commission,
 - la trop faible prise en considération des circonstances locales.
- Consensus sur la suspension du système d'incitation à la performance et sur le besoin d'adapter le règlement 2019/317 « performance et redevances de navigation aérienne ».
- *Mise en consultation écrite par la Commission.*
Demande des Etats (dont position du FABEC) d'interrompre la procédure en raison des aspects pratiques et juridiques, et contestation de certains éléments de fond.

Actualité européenne

Systeme de performance et de redevances 2/2

- La Commission a :
 - pris acte de la demande d'interrompre la procedure,
 - invité une nouvelle « reunion » du comite le 6 mai,
 - annoncé un document décrivant son approche de la suite, et des propositions de modifications du règlement 2019/317.
- Propositions du FABEC pour des modifications au règlement 2019/317 de la Commission et une interprétation plus transparente et consensuelle des critères d'évaluation.
- Document de la Commission attendu vers le 22 avril.

Actualité européenne

Ciel unique 2+ et SESAR

- **SES 2+** : la Commission avait annoncé dès mars qu'elle envisageait vers la fin avril une proposition pour la reprise du règlement « Ciel unique 2+ »
- La gestion de la crise et la relance de l'économie sont les priorités du moment, pouvant remettre en cause la reprise du règlement Ciel unique 2+

De ce point de vue, la demande de trafic pour les prochaines années ne motivent pas forcément les mêmes urgences.

- **SESAR**: téléconférence prévue le 28 avril pour présenter le projet commun « CP1 » . A l'ordre du jour du Comité Ciel unique des 23-24 juin.

Merci de votre attention



Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire